



succession entre époux sur les comptes en noms propres (ex dupont marie et dupont jacques

Par **panasonic**, le **07/10/2021 à 10:34**

Bonjour,
Voilà je me pose une question.
Ma femme et moi avons plusieurs comptes bancaires à notre propre nom (ex dupond jacques et dupont marie) livret A, ldd, compte epargne bancaires.
Si je décède, je voudrais savoir si les comptes de me dupont marie entreront dans la succession ou resteront sa propriété.
Merci de votre réponse
gerard

Par **amajuris**, le **07/10/2021 à 14:06**

bonjour,
si vous êtes mariés sous le régime légal de la communauté, les gains et salaires sont des biens communs même placés sur des comptes personnels.
les sommes reçues par donation et successions sont des biens propres au donataire.
si vous êtes mariés en séparation de biens, il n'y a pas de communauté mais le conjoint survivant est héritier non réservataire de son conjoint prédécédé.
salutations

Par **panasonic**, le **07/10/2021 à 14:23**

merci
gerard